

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 22 AOÛT 2022, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 18 juillet 2022
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – formation sur la rédaction des documents d'appels d'offres – inscription
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 1323-2022 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Jetté
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1227-2-2022 modifiant le règlement 1227-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-9-2022 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de machinerie
 - 5.6 Entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre – autorisation de signature
 - 5.7 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement
 - 5.8 Assurances collectives pour les employées/employés municipaux – soumission – adjudication
 - 5.9 Projet CPE – offre de cession en emphytéose – partie du lot 4 926 093 – protocole d'entente – mandat
 - 5.10 Société de l'autisme de Lanaudière – offre de cession en emphytéose – lot 4 926 267 – protocole d'entente – mandat
 - 5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Pavage des rues Markey, Pierre et Lapointe – Sintra inc. – certificat de paiement no 2
 - 6.2 Boisé champêtre – lot 4 924 800 – plan d'aménagement forestier – mandat
 - 6.3 Surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption – Hydro Météo – mandat
 - 6.4 Politique de modération de la circulation – adoption
 - 6.5 Intersection route 131 et avenue des Plaines – sécurité – demande au ministère des Transports
 - 6.6 Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – impacts sur les ressources
 - 6.7 Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – engagement

- 6.8 Association des Professionnels à l'Outillage Municipal – adhésion
- 6.9 Association des Professionnels à l'Outillage Municipal – journée technique – inscription

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne – 102, rue des Entreprises
- 7.2 Étude de PIIA – projet de remplacement du panneau – 263, boulevard Antonio-Barrette
- 7.3 Étude de PIIA – projet d'ajout d'une enseigne et d'un panneau – 315, boulevard Antonio-Barrette
- 7.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 584-3-2022 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 7.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1324-2022 modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en introduisant les normes applicables au lotissement effectué dans un corridor riverain en conformité avec les outils de planification régionaux

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies
- 8.2 Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière – contribution financière
- 8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.4 Mon Afrique en Lanaudière – location terrain de soccer – demande
- 8.5 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

390-08-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Madame Flavie Trudel, se présente en tant que candidate pour le parti Québec solidaire. Elle explique qu'elle aime connaître les projets sur la table pour chacune des municipalités ainsi que rencontrer les membres du conseil et les citoyens/citoyennes lors des séances du conseil.

Monsieur Morneau fait état d'une problématique aux Champs-Élysées. Il y a une grande quantité de véhicules les fins de semaine ainsi que durant les vacances puisque les gens utilisent la descente à kayak et planche à pagaie. Certains s'installent sur les terrains privés pour gonfler leur planche à pagaie ce qui entraîne des désagréments, incluant que le bruit qui en résulte. Des voitures sont stationnées de façon à ce que les résidents ont de la difficulté à sortir de leur cour privée. Monsieur Morneau explique qu'il ne veut pas empêcher les gens de se stationner, mais seulement trouver une solution afin de contrôler les débordements. Il mentionne que la Ville a une excellente structure lors des concerts ou des fêtes de la famille qui se déroulent à cet endroit.

Madame Suzanne Dauphin, mairesse, mentionne qu'elle a constaté lors des derniers événements culturel et familial un sentiment d'envahissement. Elle mentionne que la Ville est victime de son succès quant à la descente d'embarcations aux Champs-Élysées puisque la rivière est l'un des meilleurs endroits au Québec pour faire de la planche à pagaie. Elle indique que le Conseil municipal ainsi que les employés/employées de la Ville s'engagent à trouver une solution pour l'été prochain afin de minimiser les irritants et ce, avant Noël. Un suivi sera alors fait auprès de monsieur Morneau.

Monsieur Morneau explique également qu'il va dans les parcs entre 23h et minuit et que des jeunes s'y trouvent alors que les parcs sont fermés. Il aimerait qu'une solution soit trouvée afin de faire respecter la fermeture des parcs la nuit. Il mentionne également que trois lampadaires près du stationnement ne fonctionnent pas depuis la mi-mai et qu'il manque des vis à certains bancs de parc.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

391-08-2022

4.1 Séance ordinaire du 18 juillet 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

392-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 juillet au 22 août 2022 inclusivement et totalisant une somme de 401 760,64 \$.

5.2 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – formation sur la rédaction des documents d'appels d'offres – inscription

393-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à s'inscrire à la formation sur la rédaction des documents d'appels d'offres de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui se tiendra les 8 et 9 novembre 2022;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 390 \$, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

5.3 Adoption – règlement numéro 1323-2022 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Jetté

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1224-3-2022 ainsi que sa portée.

394-08-2022

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 18 juillet 2022 concernant le règlement numéro 1323-2022 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Jetté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1323-2022 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Jetté, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 1227-2-2022 modifiant le règlement 1227-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

395-08-2022

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1227-2-2022 modifiant le règlement 1227-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1227-2-2022 modifiant le règlement 1227-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

396-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1227-2-2022 modifiant le règlement 1227-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1229-9-2022 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de machinerie

397-08-2022

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-9-2022 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de machinerie.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-9-2022 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de machinerie

398-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-9-2022 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de machinerie.

5.6 Entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre – autorisation de signature

399-08-2022

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale soumis par la MRC de Joliette relativement à la gestion et l'opération d'un écocentre;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en accord avec les termes de l'entente et désire être partie à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Joliette.

5.7 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement

400-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et d'acquitter la cotisation de 229,95 \$ s'y rapportant.

5.8 Assurances collectives pour les employées/employés municipaux – soumission – adjudication

401-08-2022

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux assurances collectives des employées/employés municipaux;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte publiquement le 16 juin 2022;

ATTENDU QUE GFMD, expert conseil en avantages sociaux, gestionnaire en assurances collectives, a procédé à l'étude de la soumission déposée par UV Assurance;

ATTENDU la recommandation du 17 août 2022 par madame Geneviève Côté-Riberdy, coordonnatrice des finances et assistante-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte les conditions de renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie UV Assurance, selon la proposition avec hausse maximale et l'option 6, pour la période effective du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2024 comportant une prime mensuelle de 12 379, 27\$, taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Francis Taillefer de GFMD expert conseil en avantages sociaux.

5.9 Projet CPE – offre de cession en emphytéose – partie du lot 4 926 093 – protocole d'entente – mandat

402-08-2022

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un conseiller juridique pour la mise en place d'un protocole d'entente relativement à une offre de cession en emphytéose concernant une partie du lot 4 926 093, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Pierre B. Paquin de la firme Bélanger Sauvé pour la mise en place d'un protocole d'entente relativement à une offre de cession en emphytéose concernant une partie du lot 4 926 093, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) pour une participation d'environ 7 à 10 heures au tarif horaire de 375 \$.

5.10 Société de l'autisme de Lanaudière – offre de cession en emphytéose – lot 4 926 267 – protocole d'entente – mandat

403-08-2022

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un conseiller juridique pour la mise en place d'un protocole d'entente relativement à une offre de cession en emphytéose concernant le lot 4 926 267, dans le cadre du projet d'implantation d'un bâtiment par la Société de l'autisme de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Pierre B. Paquin de la firme Bélanger Sauvé pour la mise en place d'un protocole d'entente relativement à une offre de cession en emphytéose concernant le lot 4 926 267, dans le cadre du projet d'implantation d'un bâtiment par la Société de l'autisme de Lanaudière pour une participation d'environ 7 à 10 heures au tarif horaire de 375 \$.

5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires

404-08-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 2 299,50 \$ pour les services rendus du 3 au 29 juin 2022 (facture 04723).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Pavage des rues Markey, Pierre et Lapointe – Sintra inc. – certificat de paiement no 2

405-08-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre du pavage des rues Markey, Pierre et Lapointe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 28 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 98 324,71 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1236-2019.

6.2 Boisé champêtre – lot 4 924 800 – plan d'aménagement forestier – mandat

406-08-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers qui fréquentent le sentier champêtre;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a constaté la présence de maladie corticale du hêtre et d'insectes nuisibles tels que l'agrile du frêne dans la forêt entourant le sentier champêtre;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire assurer la pérennité de ses propriétés et ressources;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement forestier par une firme professionnelle doit être réalisé dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat à la firme Ressources forestières biotiques inc. pour procéder à la réalisation du plan d'aménagement forestier se rapportant au boisé champêtre du lot 4 924 800, le tout selon l'offre de services datée du 22 juin 2022 qui prévoit des honoraires de 975 \$ taxes en sus.

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite offre de services.

6.3 Surveillance et prévision des crues sur la rivière L'Assomption – Hydro Météo – mandat

407-08-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. pour effectuer la surveillance et la prévision des crues sur la rivière L'Assomption pour la saison 2022-2023, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 11 août 2022, pour le prix de 20 500 \$, taxes en sus;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels.

408-08-2022 **6.4 Politique de modération de la circulation – adoption**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la politique de modération de la circulation telle que présentée par la Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique.

409-08-2022 **6.5 Intersection route 131 et avenue des Plaines – sécurité – demande au ministère des Transports**

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des piétons circulant sur la traverse piétonnière de la route 131 à partir de l'avenue des Plaines, il serait opportun d'y ajouter une phase de feu exclusif pour les piétons avec tout rouge dans toutes les directions pour les véhicules ainsi qu'une interdiction de virage à droite au feu rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin que soit modifié le feu de circulation à l'intersection de la route 131 et de l'avenue des Plaines afin d'y ajouter une phase de feu exclusif pour les piétons avec tout rouge dans toutes les directions pour les véhicules;

QUE le virage à droite au feu rouge de l'avenue des Plaines direction est vers la route 131 direction sud soit interdit;

QUE le virage à droite au feu rouge de la route 131 Nord vers le rang de la 2^e Chaloupe direction est soit interdit;

QUE le temps de traverse accordé aux piétons soit réévalué à cet endroit.

410-08-2022 **6.6 Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – impacts sur les ressources**

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité ou ville doit mentionner à la MRC les impacts de ce schéma sur ses ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De faire part à la MRC de Joliette que le schéma de couverture de risques en incendie révisé n'a aucun impact sur les ressources humaines, matérielles ou financières de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

6.7 Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – engagement

411-08-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette, notamment du plan de mise en œuvre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité ou ville doit s'engager à réaliser le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont en accord avec les actions proposées dans ledit schéma et s'engage à les réaliser afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte le plan de mise en œuvre pour son territoire;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme à la MRC de Joliette son engagement à réaliser les actions spécifiques inscrites pour sa ville et ce, en respectant les conditions de mise en œuvre comme indiqué dans le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette.

6.8 Association des Professionnels à l'Outillage Municipal – adhésion

412-08-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'adhésion de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, ainsi qu'un coordonnateur du service des travaux publics à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal pour 2022 et d'acquitter la cotisation de 110 \$ par membre s'y rapportant.

6.9 Association des Professionnels à l'Outillage Municipal – journée technique – inscription

413-08-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics ainsi qu'un coordonnateur sur service des travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soient autorisés à participer à la journée technique de l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal qui se tiendra à Dorval, le 15 septembre 2022;

QUE la Ville défraie les coûts les coûts y afférents, s'il y a lieu.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne – 102, rue des Entreprises

414-08-2022

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 870 et situé au 102, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le remplacement de l'enseigne apposée sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 870 et situé au 102, rue des Entreprises, ayant pour objet d'autoriser le remplacement de l'enseigne apposée sur l'immeuble ci-dessus décrit.

7.2 Étude de PIIA – projet de remplacement du panneau – 263, boulevard Antonio-Barrette

415-08-2022

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 278 et situé au 263, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacer le panneau de l'affiche d'une structure d'enseigne existante érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 278 et situé au 263, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de remplacer le panneau de l'affiche d'une structure d'enseigne existante érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

DE recommander au propriétaire que le cadrage bleu proposé au pourtour de l'affiche soit retiré afin que l'intégration des couleurs soit davantage harmonieuse ou encore que la portion verte se trouvant sur la structure de l'enseigne et sur le bâtiment en noir soit repeinturé.

7.3 Étude de PIIA – projet d'ajout d'une enseigne et d'un panneau – 315, boulevard Antonio-Barrette

416-08-2022

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 380 083 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'ajout d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panonceau à l'enseigne sur poteau existante, érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 380 083 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'autoriser l'ajout d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panonceau à l'enseigne sur poteau existante, érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

QU'advenant le besoin d'ajouter un nouveau panonceau à l'enseigne sur socle existante, celle-ci soit restructurée de façon à ce qu'un dégagement suffisant avec le sol, environ 54 pouces, soit maintenu, et que l'impact sur la visibilité soit mieux pris en compte.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 584-3-2022 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

417-08-2022

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 584-3-2022 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 584-3-2022 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

418-08-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 584-3-2022 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1324-2022 modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en introduisant les normes applicables au lotissement effectué dans un corridor riverain en conformité avec les outils de planification régionaux

419-08-2022

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1324-2022 modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en introduisant les normes applicables au lotissement effectué dans un corridor riverain en conformité avec les outils de planification régionaux.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1324-2022 modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en introduisant les normes applicables au lotissement effectué dans un corridor riverain en conformité avec les outils de planification régionaux

420-08-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1324-2022 modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en introduisant les normes applicables au lotissement effectué dans un corridor riverain en conformité avec les outils de planification régionaux.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies

421-08-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en 2014 deux ententes avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE les deux ententes ont été renouvelées du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE l'Office a été désigné pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des ententes, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser, conformément aux ententes;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, projet « Investissons dans la vie » pour un montant de 8 659,80 \$ ainsi qu'un montant de 7 286,40 \$ pour la Résidence des Prairies pour un total de 15 946,20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à l'Office des versements mensuels totalisant 1 328,85 \$ représentant le supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, projet « Investissons dans la vie » pour 8 659,80 \$ et le supplément au loyer de la Résidence des Prairies pour 7 286,40 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

8.2 Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière – contribution financière

422-08-2022

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de La Semaine nationale de l'action communautaire autonome;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 750 \$ à la Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL) en échange d'une visibilité « Diamant » dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

423-08-2022

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 3 avril au 9 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation du 11 juillet 2022 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 340 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 3 avril au 9 juillet 2022.

8.4 Mon Afrique en Lanaudière – location terrain de soccer – demande

424-08-2022

ATTENDU QUE l'organisme Mon Afrique en Lanaudière souhaitait organiser un tournoi de soccer les 20 et 21 août 2022 sur le terrain de soccer de la Ville;

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entérine la décision de la Commission de la famille et de la communauté à l'effet d'autoriser la tenue du tournoi de soccer par l'organisme Mon Afrique en Lanaudière les 20 et 21 août 2022;

QUE le coût de location du terrain de soccer soit le même que celui du terrain de baseball pour un tournoi de fin de semaine dans le cadre de cette demande.

8.5 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations puisqu'elle est coordonnatrice du Centre de femmes Marie-Dupuis.

425-08-2022

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et d'acquitter la cotisation de 15 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

426-08-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20h01.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse